

Education Thérapeutique du Patient

Développer
ses compétences
pour dispenser
l'Education Thérapeutique
du Patient

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Sommaire

<u>1. PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>2. COMPETENCES VISEES.....</u>	<u>4</u>
<u>3. FINALITES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION</u>	<u>4</u>
<u>4. PUBLICS VISES ET CONDITIONS D'ACCES</u>	<u>5</u>
<u>5. PRINCIPES ET MODALITES PEDAGOGIQUES.....</u>	<u>6</u>
<u>6. CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION</u>	<u>8</u>
<u>7. ORGANISATION DE LA FORMATION.....</u>	<u>8</u>
<u>8. DUREE ET LIEU DE LA FORMATION</u>	<u>9</u>
<u>9. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET INSCRIPTION.....</u>	<u>10</u>

1. PREAMBULE

La pratique de l'ETP (Education Thérapeutique du Patient) nécessite d'acquérir, ou du moins de renforcer, de mobiliser les compétences individuelles et collectives des acteurs de santé pour dispenser l'ETP. En ce sens, le développement de l'ETP en France s'est accompagné en mai 2013 de textes réglementaires (décret¹ et arrêté²) qui définissent et précisent les domaines de compétences requises pour dispenser l'ETP. En juin 2013, l'INPES a publié un référentiel³ de compétences pour dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme.

La formation « *Développer ses compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient* », proposée en intra structure, s'attachera donc à accompagner les acteurs de santé dans l'acquisition, le développement, le renforcement, la mobilisation de leurs savoirs et compétences, afin de dispenser l'ETP et contribuer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes d'ETP adapté au contexte de vie des patients.

Définition

« L'Éducation thérapeutique du patient (ETP) devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et compétences qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie. Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. Multi professionnelle, interdisciplinaire et intersectorielle, elle inclut le travail en réseau, ainsi qu'une évaluation du processus d'apprentissage et de ses effets. »

OMS –Europe 98 (traduction française)

Enjeux de l'Éducation du patient

Les recommandations, lois, décrets, arrêtés et règlements en matière de santé, tant européens que français (OMS 98, guide méthodologique et recommandations HAS et INPES 2007, loi HPST juillet 2009, décret et arrêté / compétences en ETP du 2 août 2010, décret et arrêté de mai 2013, référentiel de compétences⁴ en ETP INPES Juin 2013 ...), témoignent d'une volonté des pouvoirs publics d'inscrire l'Éducation du patient dans le processus d'évolution et de modernisation du système de soins. L'Éducation thérapeutique du patient concerne prioritairement, mais non

¹ « Décret n°2013-449 du 31/05/13 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ». *Journal Officiel* [en ligne], 2 Juin 2013. Consulté le 05/08/13. 2 p.

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027482083&categorieLien=id>

² « Arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ». *Journal Officiel* [en ligne], 2 Juin 2013. Consulté le 05/08/13. 5 p.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027482106&dateTexte=&categorieLien=id>

³ *Référentiel de compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme* [en ligne]. Saint-Denis, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), 2013. Consulté le 10/02/14. 33 p.

<http://www.inpes.sante.fr/FormationsEpS/pdf/dispenser-ETP.pdf>

⁴ idem

exclusivement aujourd'hui, les maladies chroniques et associe les professionnels de santé exerçant en établissements de santé et en secteur ambulatoire autant que les patients et leur environnement familial, social et culturel. L'Éducation thérapeutique du patient apparaît comme l'un des critères d'évaluation de la qualité des soins et de certification des établissements de santé.

2. COMPETENCES VISEES

Ces compétences sont définies dans le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 et dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.

Il s'agit de compétences techniques, relationnelles et pédagogiques, et organisationnelles.

3. FINALITES ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Finalité :

Former à l'éducation thérapeutique du patient les acteurs de santé impliqués dans des programmes d'ETP, ou ayant un tel projet, en leur permettant d'acquérir, de renforcer et/ou de mobiliser les savoirs et leurs compétences⁵ techniques, relationnelles et pédagogiques, et organisationnelles.

Objectifs généraux :

La formation permettra aux participants de :

- S'impliquer dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme d'éducation thérapeutique
- Appliquer la méthodologie spécifique à l'ETP
- Développer une culture commune de l'ETP et des compétences collectives en ETP, pour une démarche partagée et coordonnée

Objectifs spécifiques :

- S'approprier les concepts fondamentaux de l'ETP
- Développer des attitudes appropriées (posture éducative) dans la relation avec le patient et/ou son entourage
- Réaliser des entretiens individuels qui prennent en compte la singularité du patient
- Animer des activités d'éducation (individuelle et/ou de groupe) qui facilitent les apprentissages du patient
- Participer à l'évaluation de l'ETP
- Assurer une continuité de l'éducation du patient tout au long de son parcours de soin
- Développer les attitudes appropriées (posture professionnelle) dans la relation avec les acteurs de santé
- Analyser ses pratiques dans le domaine de l'ETP et les faire évoluer

⁵ *Référentiel de compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme* [en ligne]. Saint-Denis, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), 2013. Consulté le 10/02/14. 25p. <http://www.inpes.sante.fr/FormationsEpS/pdf/dispenser-ETP.pdf>

4. PUBLICS VISES ET CONDITIONS D'ACCES

La formation « *Développer ses compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient* » est une formation proposée **en intra**, à la demande d'une ou de plusieurs structures (lire également établissement, association, réseau, centre de soins, maison ou pôle de santé pluridisciplinaire, cabinet ...)

Il s'agit d'une formation destinée aux acteurs impliqués dans le parcours de soins, parcours de santé des patients (professionnels de santé ou non, patients et représentants de patients, libéraux ou hospitaliers ...) souhaitant développer leurs savoirs et compétences dans le domaine de l'Éducation du patient.

Les inscriptions à la formation répondront aux pré-requis suivants :

- Etre impliqué dans la dispensation de l'ETP, ou avoir un tel projet
- Valoriser et prioriser la mixité professionnelle (fonction, spécificité pathologique du service de provenance) des participants dans la formation

Les inscriptions, la sélection des candidats, l'envoi du programme et les convocations à la formation seront gérées par la structure qui sollicite le CERFEP pour organiser et délivrer la formation en intra. Pour faciliter l'interactivité dans la formation, l'effectif de participants par formation est limité à 12 personnes minimum et à 16 personnes maximum. Sous réserve de l'accord de la structure qui demande la formation, la formation en intra peut être ouverte à des acteurs de santé, libéraux ou salariés, extérieurs à la structure.

Les participants ayant validé la formation de 42 heures en ETP, **délivrée par le CERFEP**, peuvent compléter leur formation, en suivant 4 jours complémentaires de formation continue certifiante, dans le cadre du certificat de praticiens réflexifs en ETP : "*Concevoir et évaluer un programme éducatif adapté au contexte de vie d'un patient*", formation organisée par le CERFEP⁶ à Villeneuve d'Ascq.

Les conditions de recevabilité de la demande sont les suivantes :

- Etre investi dans un projet d'ETP ou un projet à venir qui peuvent être impliqués a différents niveaux (en lien direct avec le patient et/ou le coordonnateur)
- Ayant validé une formation de 42h en ETP
- Et avoir réalisé les deux évaluations de transfert de la formation de niveau 1 en ETP (42h), dans les mêmes conditions que celles attendues dans le cadre du certificat.

Les informations concernant le certificat de praticiens réflexifs en ETP sont consultables sur la page internet du CERFEP (documents téléchargeables en bas de page : https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php?option=com_content&view=article&catid=11&id=8&Itemid=15)

⁶ Renseignements sur les formations du Cerfep site de la Carsat (Rubrique Acteurs de santé / l'éducation du patient / formations) <https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php>.

5. PRINCIPES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation est réalisée dans l'esprit d'une démarche participative et réflexive, mettant en situation et en action les participants.

Les modalités pédagogiques de la formation alterneront :

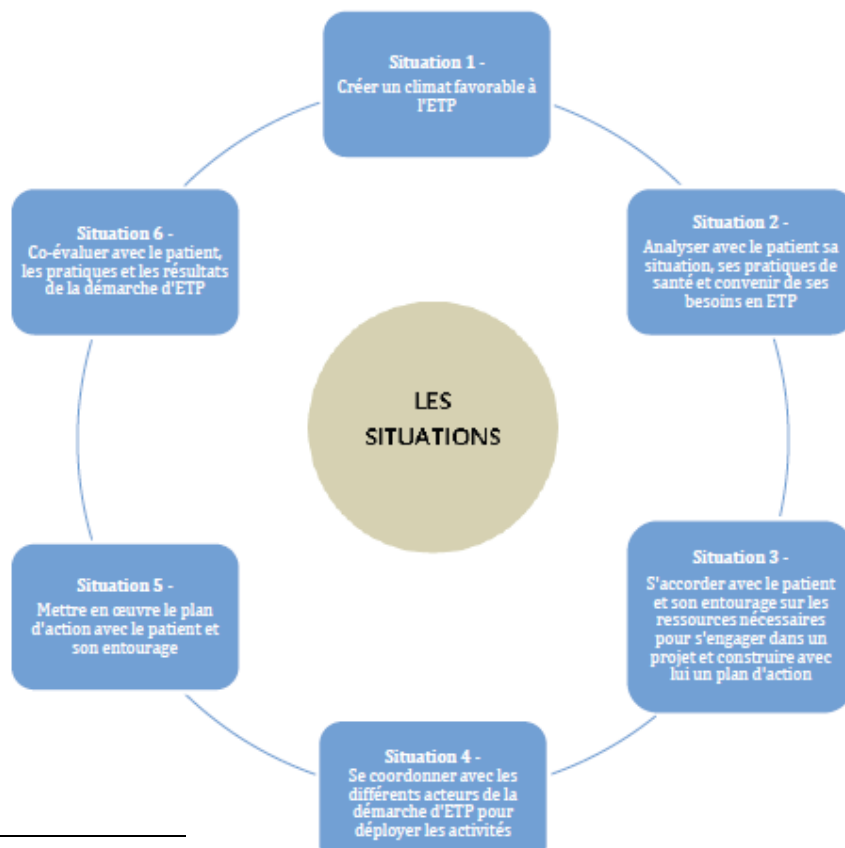
- des activités en présentiel et non présentiel (dossier d'inscription, travaux intermodules / évaluation de transfert).
- des activités en grand groupes (exposé, débat, mises en situation, analyse des travaux intermodules) et des activités en sous groupes ou en individuel (échanges de pratiques, analyse des besoins, jeux de rôle, ...)

Les travaux intermodules, trouvant ancrage dans la pratique quotidienne des participants, permettront d'intégrer une dimension réflexive à la formation, d'analyser les pratiques et d'évaluer (de façon formative) le transfert des apprentissages.

L'organisation et les méthodes de la formation s'inscrivent ainsi dans une perspective d'intégration des compétences :

- Intégration théorie-pratique, transfert sur le terrain, mobilisation des compétences en situation
- Intégration de la complexité des situations liée à la fois à la dimension subjective de la personne mais aussi au contexte institutionnel et professionnel

Le contenu de la formation s'appuie notamment sur les situations et les ressources décrites dans le référentiel⁷ de compétences pour dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme (cf. schéma ci-dessous), et sera recontextualisé dans le cadre des activités des participants à la formation.



⁷ Référentiel de compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme [en ligne]. Saint-Denis, Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), 2013. Consulté le 10/02/14. 7p. <http://www.inpes.sante.fr/FormationsEpS/pdf/dispenser-ETP.pdf>

Le programme de la formation, à titre indicatif et sous réserve d'ajustements, se déroulera comme suit :

Dates	Objet et contenu
J1	Croyances et représentations de l'ETP, de la santé, de la maladie chronique Impact de l'annonce du diagnostic Référentiel des compétences INPES pour dispenser l'ETP Recommandations HAS/INPES Compétences des patients (Compétences profanes, savoirs expérimentiels)
J2	Diagnostic Educatif ou bilan éducatif partagé (DE/BEP) Communication Théories et Modèles de psychologie de la santé Entretien semi-directif Synthèse du DE/BEP Relation soignant-patient-proches
J3	Contrat d'éducation Programme d'ETP Organisation et planification des actions d'éducation Préparation de l'évaluation de transfert
Travail inter module	Evaluation de transfert : conduite et analyse réflexive d'un entretien de diagnostic éducatif
J4	Théories et modèles de l'apprentissage Ingénierie pédagogique Scénario et fiche pédagogique Structurer une séance d'ETP
J5	Animation individuelle et collective d'une séquence pédagogique Dynamique de groupe Rôle de l'animateur Classeur pédagogique
J6	Dossier d'éducation Evaluation des apprentissages et de l'action éducative Evaluation annuelle et quadriennale des programmes d'ETP Auto-évaluation de ses ressources et de ses compétences en ETP Préparation de l'évaluation de transfert
Travail inter module	Evaluation de transfert : conduite et analyse réflexive de l'animation d'une séquence éducative (dans le cadre d'une action éducative ou d'un programme d'ETP)

6. CONDITIONS DE VALIDATION DE LA FORMATION

Une **attestation de présence** sera délivrée par le CERFEP, aux participants ayant suivis avec assiduité les enseignements à la fin de chaque module de formation. L'attestation de présence précisera le lieu et les jours de présence effective à la formation.

Une **attestation descriptive de formation** sera délivrée par le CERFEP, aux participants après la réception de l'évaluation de transfert suite au dernier module. L'attestation descriptive de formation précisera le lieu et les jours de présence effective à la formation, les compétences visées et le contenu de la formation, et la réalisation des 2 évaluations de transfert.

7. ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisateurs

Dans le cadre de ses missions de prévention, d'information et d'accompagnement des assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, la CARSAT Nord-Picardie a créé le Centre de Ressources et de Formation à l'Éducation du Patient (CERFEP) qui développe deux axes :

- Un pôle formation / accompagnement de projets
- Un pôle ressources documentaires.

Le CERFEP, organisme de formation depuis 1997, est évalué favorablement pour dispenser des programmes de DPC auprès des pharmaciens, sages-femmes et paramédicaux.

La coordination pédagogique de la formation est assurée par le CERFEP. La formation est organisée par les chargés de formation du CERFEP, et animée par un des chargés de formation du CERFEP ou par un formateur intervenant sollicité par le CERFEP.

Comité pédagogique

Le comité pédagogique, composé d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts de l'ETP et de l'ingénierie de formation / ingénierie pédagogique, de représentants des usagers de la formation (participant, structure) se réunit au moins une fois par an.

Le comité pédagogique formule des propositions concernant l'actualisation du programme de la formation, dans une perspective innovante et créative de l'ETP, en adéquation avec les évolutions réglementaires, juridiques, socioéconomiques ... , et en réponse aux problématiques, besoins, attentes des participants et des structures qui demandent la formation.

Ressources documentaires

Les personnes en formation ont accès au Centre de ressources documentaires du CERFEP. Le centre de ressources documentaire du CERFEP intègre un réseau européen francophone de partenaires. Il met à la disposition du public et des participants de la formation :

- un fonds documentaire spécialisé en Éducation du patient (livres, revues, outils, pédagogiques ...)
- des bases de données
- des produits documentaires ciblés
- des services d'aide à la recherche

Adresse mail du centre de ressources documentaires : cerfepnp@carsat-nordpicardie.fr

Modalités d'évaluation du dispositif de formation

Le CERFEP justifiera l'exécution du programme de formation préétabli et l'appréciation des résultats de son action de formation par les moyens suivants :

- **Feuille d'émargement** attestant la présence effective des participants, par demi-journée.
- **Enquête de satisfaction** (questionnaire) remis à la fin de chaque module aux participants, portant sur l'appréciation du degré de satisfaction globale des participants concernant la formation dans son ensemble, l'appréciation des modalités pédagogiques, l'appréciation de l'utilité perçue de la formation, l'acquisition de savoirs.
- Une **évaluation de l'impact de la formation** sera réalisée à distance de la formation.

8. DUREE ET LIEU DE LA FORMATION

Durée de la formation

La planification habituelle de la formation est de **6 jours** (2 x 3 jours) soit **42 heures**. Cette planification peut être revue, en fonction des attentes de la structure qui souhaite organiser cette formation.

Lieu de la formation

La formation aura lieu dans les locaux de la structure qui demande la formation. La structure mettra à disposition du formateur CERFEP une salle adaptée à la taille du groupe, et facilitant les travaux en sous groupes, le matériel nécessaire (ordinateur, vidéoprojecteur, enceintes), et les pauses café (matin et après midi).

9. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET INSCRIPTION

Ce présent dossier de présentation de la formation « *Développer ses compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient* », ainsi que les autres offres de formation du CERFEP, sont consultables sur le site de la CARSAT Nord-Picardie www.carsat-nordpicardie.fr rubrique « acteurs de santé/Education du patient ».

Toute structure souhaitant organiser et dispenser une formation en ETP en sein de sa structure (en intra) est invitée à prendre contact par mail ou par téléphone avec :

Mélanie SEILLIER

Responsable du CERFEP

03 20 05 62 45

melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr

Cout de la formation

Un devis sera établi par le CERFEP, sur demande de la structure. Le cout forfaitaire de la formation inclut 42 heures de face à face pédagogique, la documentation, les supports de formation, la rémunération du ou des formateurs, les frais de déplacement, l'hébergement (hôtel, déjeuners et diners) du ou des formateurs. Le devis sera établi pour un groupe de 12 à 16 participants.

Pour information, les frais d'inscription permettant d'accéder aux 4 jours complémentaires de la formation certifiante, pour l'obtention du certificat de praticiens réflexifs en ETP, sont de 520 euros (au titre de la formation individuelle ou de la formation continue).

A réception du devis signé, la structure transmettra au CERFEP la liste des participants, et transmettra aux participants un dossier d'inscription.

Les dossiers d'inscription dûment remplis seront à envoyer à :

Secrétariat du CERFEP/CARSAT Nord Picardie

11 Allée Vauban

59662 Villeneuve d'Ascq CEDEX

Contacts

Responsable du CERFEP

Mélanie SEILLIER

Tel : +33 (0)3 20 05 62 45

melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr

Responsable pédagogique de la formation

Domitille LE GALLES

Tel : +33 (0)3 61 97 83 46

domitille.le-galles@carsat-nordpicardie.fr

Référente documentaire

Domitille TEILLIEZ

TEL / +33 (0)3 20 05 74 93